



Tous les conseillers sont présents sauf D.Bouvier (donne procuration à Ch Pierson)

Réfection pont de parc :

Le pont pour accéder à la parcelle communale ZB 10 (qui sort sur la D10 vers Tremblecourt) est en très mauvais état, non règlementaire et empêche l'évacuation des eaux de pluie. Le conseil municipal décide de fournir les buses et têtes de pont à Mr Cédric VOSGIEN, locataire de la parcelle, qui se charge de réaliser les travaux. Le pont restera la propriété de la commune.

Périmètre nouveau de la CCT au 01/01/2017 :

Le Conseil Municipal décide de donner un avis favorable sur le projet de périmètre du nouvel EPCI résultant de la fusion de la Communauté de Communes du Tolois sans la commune d'Hamonville et de la Communauté de Communes de Hazelle-en-Haye (proposition du préfet)

Contrat de maintenance du Service de l'Eau :

Le contrat de prestation de service d'entretien du réseau d'eau potable et des installations de production avec la Lyonnaise des Eaux (Suez) se termine au 30 juin 2016. Le conseil municipal décide de renouveler le contrat jusqu'au 31/12/2019, sur les mêmes bases que précédemment à l'exception du renouvellement périodique des compteurs. Le coût de ce contrat s'élève à 1 190.00€HT/semestre révisable (à compter du 01/01/2020 la compétence eau et assainissement dans sa globalité devient communautaire suite à la loi NOTRE d'août 2015)

Avis sur l'arrêt de l'oléoduc de la base de Rosières :

Suite à demande de la direction du service national des oléoducs interalliés, le conseil municipal donne un avis favorable sur l'arrêt d'exploitation de l'antenne de Toul-Rosières sur le réseau ODC (Oléoducs de la Défense Commune) avec le maintien dans le sol de cette canalisation qui a été déconnectée du réseau puis nettoyée et passivée (dossier consultable en mairie).

Conseiller municipal délégué :

Sur proposition du maire, le conseil municipal accepte l'ouverture d'un poste de conseiller municipal délégué (avec une indemnité de 3.03% de l'indice 2015, repris sur le montant des indemnités du maire) ; Il sera chargé de la gestion des espaces verts et forestiers. La maire propose à ce poste Clément Vuillaume, qui est élu à l'unanimité.

Travaux éclairage public de la rue du petit étang :

L'entreprise SET procédera au changement des lampes de rue de la rue du petit étang a la fin de l'été (fin septembre)

DIVERS :

Désignation d'un référent communal pour l'opération programmé d'amélioration de l'habitat (OPAH) :

Anne-Laure Bouchot (secrétaire) sera le référent communal, secondée par Marie-Joëlle Lamy.

Employé communal : L'agent Philippe NICLOUX a démissionné à compter du 31-05-2016.

Entretien des espaces verts : la saison sera assurée par le S.T.I.I. (service technique intercommunal d'insertion) par des interventions ponctuelles à la demande de la commune.

Bois et affouages : les membres de la commission bois vont venir cuber les tas dès que le temps permettra la sortie du bois des parcelles. Rappel du règlement : la facture sera établie et devra être réglée en mairie avant de reprendre le bois.

Mise à jour du plan cadastral : le géomètre du cadastre entreprend la mise à jour du plan cadastral entre le 6 juin et le 30 octobre 2016 sur la commune de Manoncourt.

Ecoles primaires et maternelles : le directeur départemental a validé la 21 juin 2016 la carte scolaire du premier cycle pour la rentrée de septembre 2016. La 3^{ème} classe de maternelle de Tremblecourt reste. Prévisions pour les effectifs primaire et maternelle sur le RPI de la côte en Haye : 160 plus 4 enfants nés début 2014, pour 4 classes primaires et 3 classes maternelles. Les horaires de classe : 8h45-12h00 et 13h45-15h45 (8h45-11h45 le mercredi). Maintien des transports méridiens. Cantine possible tous les jours avec CLSH le mercredi après-midi organisée par une association. NAP le lundi (maternelle) le mardi et vendredi (primaire) après la classe et jusqu'à 17h30.

Transports scolaires pour les collèges et lycées : suppression de la possibilité des lycéens de revenir avec le bus des collégiens suite au changement des horaires de sortie des collèges (voir le site www.ted.meurthe-et-moselle.fr pour les horaires)

Label « villes et villages fleuris » : le jury régional passera le 19 juillet au matin. Après un temps en mairie pour la présentation globale du village, le jury fera le tour du village. La qualité de la visite dépendra de ce que tous les habitants donneront à voir tant devant les maisons que sur les espaces communaux. Merci pour ce que chacun peut faire pour que cette visite soit à la hauteur du label et de la fleur obtenue depuis de nombreuses années.

COMMUNE DE MANONCOURT-EN-WOËVRE

La Parole aux habitants du Toulinois : en 2017, les communautés de communes de Hazelle-en-Haye et du Toulinois formeront ensemble un nouveau territoire. Elles ont missionné le Théâtre de Cristal pour donner la parole aux habitants. Les messages donneront lieu à une production artistique dans les prochains mois. Pour y contribuer il sera possible de déposer des messages dans la boîte aux lettres rouge placée en mairie aux heures de permanences, de juin à octobre. Il sera également possible de déposer des messages par mail à l'adresse : lesperroqueurs@theatredecristal.com.

Fermeture du secrétariat (congés) du 18 juillet au 7 août 2016 – en cas d'urgence, s'adresser au maire ou aux adjoints.

Autres informations :

Déchets verts : il est rappelé que les déchets verts ne doivent pas être abandonnés sur un espace public ou dans les fossés. La commune met à disposition le fond du terrain communal situé vers la sortie de Tremblecourt (juste après la propriété du 1 place St Gérard) pour les y entreposer ; la déchetterie communautaire route de Verdun est aussi l'endroit pour y déposer ce genre de déchets.

Le respect des biens et des personnes :

- Encore une fois, il va de soi que les espaces et bâtiments publics doivent être utilisés avec respect et pour l'usage auxquels ils sont prévus.
- Encore une fois, rappel des heures pour les bruits de voisinages : du lundi au vendredi de 8h00 à 20h00, le samedi de 9h00 à 12h00 et 15h00 à 19h00, le dimanche et jour férié de 10h00 à 12h00.
- Encore une fois, les maîtres de nos amis les animaux de compagnie doivent mettre tout en œuvre pour que ces derniers ne divaguent pas et ne puissent pas aller chez les autres sans y être invités.
- Encore une fois, le respect du code de la route s'impose dans les rues du village (stationnement, limitation de vitesse, respect des priorités). Il est vrai qu'un piéton habituellement conducteur (et inversement) ne porte pas le même jugement selon sa position du moment. Cependant, il est certain que chaque monde (piéton ou conducteur) doit obéir aux règles qui lui reviennent.

Fête de la St Arsène le 23 juillet 2016 - extrait de l'Est Républicain du 29/06/2016 :

Depuis deux ans, Manoncourt en action choisit le week-end qui suit celui du 14 juillet pour fêter Arsène. Pourquoi Arsène ? Probablement parce que c'est un moment calme- période estivale et vacances scolaires- dans nos villages et chacun se sent davantage disponible pour une belle rencontre. Cette année, ce sera le 23 juillet. Les membres de l'association se sont retrouvés pour faire le point, rappeler les belles choses de l'an passé et surtout prendre en compte les remarques pour améliorer ce moment festif. L'après-midi sera organisé dans un esprit de kermesse et le soir avec un repas et feu d'artifice.

